

LE DEVOIR

A quel moment une mère prévoyante doit se préoccuper de l'avenir et de ses enfants ?

Le plus tôt possible, même avant la venue, par l'assurance à vie, soit mixte, soit à terme fixe, du chef de famille. L'avenir des siens se trouve ainsi assuré, car si triste que soit cette conjoncture, un accident, une maladie peuvent faire une jeune femme de 20 ans veuve, dont les revenus en partie provenaient de la situation, de la carrière du mari. « Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par l'épargne et le travail, écrit Franklin, ne l'écoutez pas : c'est un empoisonneur ». L'auxiliaire, l'aide, le complément de ces deux puissants créateurs de la fortune, ce sont l'assurance sur la vie qui offre à l'assuré des combinaisons d'autant plus avantageuses qu'il en use plus tôt ; et pour de plus modestes budgets, la Caisse d'épargne et l'affiliation à une mutualité qui aidera la veuve et les enfants en cas de décès.

Un ménage sérieux doit organiser son budget chaque année et, chaque catégorie prévue, prélever à titre d'économie obligatoire un dixième. A la fée du foyer de s'ingénier. Il y a tant d'inutilités jugées indispensables, même et surtout dans les petits ménages (ne serait-ce que l'apéritif classique et néfaste), et s'il faut que sou par sou, courageusement on économise, ces si petites sommes mises en sécurité, feront un beau magot « au petit ».

Quand nous avons de jeunes enfants, dit Cicéron, *notre devoir* est, pendant que nous nous portons bien, et dans l'incertitude où nous sommes du nombre d'années qui nous reste à vivre, de prendre *avec soin des mesures* pour que leur enfance soit protégée et leur *avenir soit assuré*. Je n'essayerai pas d'exprimer par d'autres phrases les raisons pour lesquelles nous devons assurer l'avenir de nos enfants et dont une seule suffit : « Le devoir ».

ROLLAND GOSSELIN.

LA MUTUALITE

DANS L'ARMÉE FRANÇAISE

M. Mabileau va faire des conférences à l'Ecole Polytechnique et à Saint-Cyr

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, vient de faire connaître à M. Mabileau, président de la Fédération nationale de la Mutualité, qu'il acceptait son offre de faire, à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole spéciale militaire, des conférences sur la mutualité dans l'armée.

Les généraux commandant ces Ecoles ont reçu des instructions pour faciliter à M. Mabileau l'accomplissement de cette intéressante mission, appelée à favoriser le développement des idées mutualistes dans l'armée, et qui s'étendra du reste non seulement aux Ecoles que nous venons de citer, mais encore à tous les établissements du gouvernement militaire de Paris.